

## Rapport N°8

### **Demande de crédit de CHF 278'240.- TTC pour le financement du réaménagement de la Grande Jetée, comprenant la création d'un skatepark, d'un beach soccer et d'une zone de détente**

---

Nyon, le 19 septembre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, composée de Mme Margaux Carron et de MM. Jacky Colomb, Vincent Desponds, Maurice Frei, Christian Udasse, Jürgen Vogel, Maurice Gay (Président), Alexandre Démétriadès (rapporteur) s'est réunie le 18 septembre 2012 afin d'étudier le préavis n°8.

La commission a entendu M. Claude Dupertuis, Municipal, ainsi que M. Hugues Rubatel, Chef de service des Espaces verts et forêts. Elle les remercie pour la qualité des informations fournies lors de la séance.

#### **Réaménager la Grande Jetée pour tous**

MM. Claude Dupertuis et Hugues Rubatel introduisent leur présentation du préavis n°8 en mettant l'accent sur un facteur non-négligeable de ce dernier ; il répond à une pétition, lancée par des jeunes habitants de notre ville, qui a réuni 450 signatures et qui demandait à la Municipalité d'élaborer un projet de construction d'un Skatepark à Nyon. Ils soulignent également que ce préavis est une réponse partielle à l'interpellation du Parti indépendant nyonnais du 3 avril 2012 pour l'installation d'un skatepark.

La Grande Jetée, qui a été choisie par nos autorités pour y installer le Skatepark, est déjà fréquentée par de nombreux jeunes. En effet, il y existe depuis quelques années un terrain de « beach-soccer » utilisé pour jouer au football et au volley-ball sur du sable.

Dans l'idée de rendre cette place attractive pour tous, il s'agissait alors de la réaménager d'une manière plus globale. Premièrement, de pérenniser l'existence du terrain de « beach-soccer » et ainsi d'en garantir la durabilité puis, deuxièmement et dans la même perspective, d'aménager une partie de la place en coin pique-nique/ zone de détente agréable afin d'attirer une mixité intergénérationnelle et sociale, chère à Monsieur Dupertuis.

Il est enfin nécessaire de rappeler que, dans sa réponse du 10 mai 2012 à l'interpellation du parti indépendant nyonnais pour l'installation d'un Skatepark à Nyon, la Municipalité annonçait déjà les grandes lignes du préavis n°8 et l'échéance avec laquelle il allait être présenté. La commission remercie la Municipalité d'avoir tenu ses promesses.

## Le Skatepark et la zone de détente

Le projet de réaménagement de la Grande Jetée devait répondre, selon MM. Dupertuis et Rubatel, à trois critères principaux :

1. Donner suite à la pétition en proposant un parcours d'obstacles adapté aux attentes des amateurs de skate, trottinette et BMX.
2. Proposer un projet potentiellement déplaçable en vue d'une éventuelle réalisation de l'aménagement des rives du lac.
3. Donner une dimension esthétique et confortable à la place d'un point de vue global en y créant un espace de détente ombragé et arborisé.

Ces trois critères ont ainsi poussé la Municipalité à proposer une version de Skatepark dite « hors-sol », d'une hauteur raisonnable pour ne pas défigurer le belle espace de bord du lac que représente la Grande Jetée.

Si l'installation d'un Skatepark de type « intégré » n'aurait pas posé de problèmes esthétique et aurait également répondu aux attentes des pétitionnaires, elle aurait eu un coût plus important et, surtout, elle n'aurait pas répondu au critère d'une installation déplaçable cité plus-haut.

De plus, il est important d'ajouter que les éléments E et F (voir plan fourni par les espaces verts dans le préavis) doivent être facilement amovibles pour permettre d'éviter des problèmes de cohabitation avec les usagers de la grue à bateaux.

La création de l'espace de détente, munis de plusieurs tables de pique-nique et prévoyant la plantation d'arbres chargés d'ombrager cette zone ainsi que l'installation de bacs végétaux renouvelable en fonction de thèmes différents, a pour but de répondre au troisième critère sus-mentionné.

## Le terrain de beach-soccer

Depuis déjà plusieurs années, outre le football, le terrain de beach-soccer permet à ses usagers de pratiquer, sur sable, divers sports tels que le volley-ball, le tchoukball ou encore le badminton ; et ceci d'environ mi-mai à mi-septembre. Actuellement, en début et en fin de saison, le sable contenu dans le terrain, environ 350 tonnes, est à chaque fois déplacé.

La Municipalité propose, à l'occasion du réaménagement de la place de la Grande Jetée, de déplacer le terrain de quelques mètres, de remplacer le sable existant par du sable de quartz et de le laisser à l'année. Le coût occasionné par cette initiative serait, si on en croit M.Dupertuis, inférieur au bout de deux années en comparaison au prix occasionné par le transport bisannuel des 350 tonnes de sables.

## Questions/remarques des conseillers-ères, réponses de MM. Dupertuis et Rubatel

Maurice Frei :

### ***Quid des horaires de jeux et du bruit ?***

Réponse :

Aucun éclairage spécial ne sera installé. Les horaires de jeux seront ainsi naturellement délimité par l'heure du couché du soleil ; l'éclairage existant actuellement sur place étant pour le moins restreint. Quant à la question du bruit occasionné par l'usage du skatepark, il semble que la Grande Jetée soit un des emplacements situé au plus loin possible du voisinage et que les divers rangées d'arbres qui entourent déjà le lieu amortissent sensiblement la propagation sonore.

Jacky Colomb :

***Je trouve que l'installation est minimaliste, la hauteur des engins ne correspond pas à ce qui se fait ailleurs, les jeunes n'y trouveront pas leur compte. Les rampes actuelles font au moins 2 mètres de haut même l'ancienne rampe à côté du NStCM mesure 10 cm de plus que celles proposées...***

Réponse :

Il est possible de débattre longuement de la hauteur d'un Skatepark. En revanche, les jeunes pétitionnaires impliqués dans le projet ont jugé que la version proposée était tout à fait satisfaisante. Les jeunes pratiquant des

sports à roulettes préfèrent désormais des parcours à suivre en comparaison à des rampes d'une hauteur conséquente (informations vérifiées auprès d'un des pétitionnaires).

De plus, la dimension esthétique a joué en faveur d'une taille de skatepark réduite.

Jacky Colomb :

***Je trouve que le lieu n'est pas bien choisi, il y a beaucoup trop de choses à Rive.***

***J'ai constaté que déjà maintenant des jeunes gens descendaient la Vy-Creuse à skate-board, se mettant en danger et mettant en danger les autres usagers de la voie publique. Je crains que la situation du skate-parc ne vienne augmenter le nombre de jeunes prenant des risques inconsidérés sur cette rue ou celle de la Porcelaine***

***J'ai proposé que le skate-parc soit installé sur la parcelle 1503 récemment achetée par la Commune en Mangette. Cette parcelle est idéalement située au centre de quartiers habités par de nombreux jeunes et à proximité des nouveaux quartiers à construire. Il est regrettable que toutes les activités soient prévues à Rive et que rien ne soit fait pour les habitants du haut de la ville.***

Réponse :

Pour la Municipalité, un skatepark aurait difficilement vu le jour à un autre endroit et pour divers raisons (voir réponse du 10 mai 2012 à l'interpellation du parti indépendant nyonnais demandant l'installation d'un skatepark).

Le problème de la Vy-Creuse ne se poserait pas que sur cette rue mais bien à n'importe quel endroit de la ville. D'autres villes telles que Lausanne nécessitent d'emprunter des routes pentues pour aller au skatepark ; il en ressort donc une question de responsabilité individuelle et, plus largement du concept de mobilité urbaine.

Maurice Frei :

***Quid de l'entretien ?***

Réponse :

Comme spécifié dans le préavis, les contrôles de sécurité des installations seront effectués de deux à trois reprises par année par la société qui fournit ces dernières pour un montant annuel d'environ CHF 1'500. Quant au respect de la place, en particulier du skatepark, l'objectif de la Municipalité est de responsabiliser les jeunes en les impliquant dans le projet dans une collaboration avec le SASEJ.

### ***Accessibilité à la grue pour les bateaux ? (Maurice Gay)***

La grue à bateau est installée sur cet emplacement depuis plus de 40 ans. Cette installation est nécessaire pour l'exploitation du port puisqu'un nombre important de bateaux sont grutés chaque année à cet emplacement. Certains bateaux sont ensuite déplacés sur le parking de Rive Est pour y être stockés durant l'hiver. La volonté de la Commission est de ne pas créer de situation conflictuelle entre les usagers actuels de la place et les nouveaux utilisateurs du SkatePark. Pour ce faire, la Municipalité a accepté de tenir compte des deux remarques suivantes.

1° La proximité de la grue avec les engins proposés pour l'aménagement de la place pose un problème important de sécurité. L'on peut voir sur le plan que les éléments amovibles E, F et G sont situés juste à côté du rayon d'action de la grue. Le diamètre indiqué sur le plan correspond à l'axe de levage des bateaux sans tenir compte de l'axe de levage des mâts qui lui, se situe deux mètres plus à l'extérieur. Il est impensable de laisser jouer des jeunes dans un rayon proche de cet engin de levage. La remarque ayant été faite en Commission, la Municipalité a compris la problématique et s'est engagée à déplacer de quelques mètres vers l'intérieur du périmètre les trois éléments E, F et G ainsi que de faire un marquage sur le sol afin d'informer les utilisateurs du Skate Park de cette zone potentiellement dangereuse. La zone acceptée d'un commun accord sera de 12m de rayon pour la grue.

2° La deuxième remarque concerne le cheminement emprunté par les bateaux mâtés qui ne pourraient peut-être plus passer entre l'érable actuel et les plantations prévues à l'entrée de la zone. La aussi, la Municipalité s'est engagée à respecter un passage (tirant d'air) de quatre mètres sur

toute la hauteur en plantant des essences ne prenant pas trop de place horizontalement et par une taille adéquate.

La Société Nautique de Nyon, exploitante de la grue, est satisfaite avec ces réponses et ces prises en compte de la Municipalité et réitère son soutien à ce beau projet pour la jeunesse de notre ville ainsi que l'amélioration de cet actuel terrain vague.

Margaux Carron :

***Accessibilité à la petite plage ?***

Réponse :

La Municipalité garantit que la petite plage se situant derrière la place qui sera réaménagée restera accessible à tous. Elle relève toutefois que les gens accompagnés de chien devront impérativement les mettre en laisse pour accéder à la Grande Jetée.

Maurice Gay :

***Il faudrait que la signalisation des WC de la Grande Jetée soit améliorée en vue de l'augmentation du nombre de fréquentations de cette place envisagée.***

Réponse :

La Municipalité en prend note.

## Conclusion

La commission a eu le plaisir de se prononcer sur ce préavis qui revêt une allure singulièrement atypique ; le réaménagement de la Grande Jetée avec, entre autre, la création d'un skatepark qui est partiellement le fruit et le prémisses d'une collaboration future entre des jeunes et la Municipalité.

Une Municipalité qui donne suite à une pétition par l'élaboration d'un projet concret fait preuve d'écoute de ses habitants ; une preuve d'un système politique démocratique. De surcroît, quand les initiateurs de la pétition ne sont même pas tous en âge d'exercer leur droits civiques, la dimension démocratique de cette preuve prend une tournure encore plus fondamentale.

Il s'agit là d'un message fort que la Municipalité envoie aux jeunes nyonnais en faisant aboutir une de leur initiative spontanée. La commission souhaite en son âme et conscience que ce message soit envoyé à ces jeunes par l'ensemble de nos autorités !

La commission, après avoir entendu avec pleine satisfaction les réponses de la Municipalité, est convaincue par la qualité du projet qui nous est présenté aujourd'hui ; à la seule condition que les promesses émises par M. Dupertuis à propos de l'accessibilité à la grue à bateaux et à la petite plage soit garantie.

Par conséquent, au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre en considération la volonté de la Municipalité et de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N°68 concernant la demande de crédit de CHF 278'240.- pour financer le réaménagement de la Grande Jetée, comprenant la création d'un skatepark, d'un beach soccer et d'une zone de détente,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

- d'accorder un crédit de CHF 278'240.- TTC à la Municipalité pour financer le réaménagement de la Grande Jetée, comprenant la création d'un skatepark, d'un beach soccer et d'une zone de détente, dont à déduire les subventions suivantes :
  - Fonds cantonal pour la jeunesse, CHF10'000.- ;
  - Fonds du développement durable, CHF 70'000.- compte No. 9280-32 ;
  - Fonds pour le développement du sport, (env. CHF 80'000.-) sous réserve de confirmation.
- de prélever un montant de CHF 70'000.- du Fonds pour le développement durable, compte N°9280-32.
- que ce montant sera porté au compte N°9143-20 d u patrimoine administratif, dépense amortissable en 15 ans.

La Commission :

Mme :

CARRON, Margaux

MM :

COLOMB, Jacky  
DESPONDS, Vincent  
DÉMÉTRIADÈS, Alexandre (rapporteur)  
FREI, Maurice  
GAY, Maurice (Président)  
UDASSE, Christian  
VOGEL, Jürgen